

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, BRUGERE Philippe, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danielle, COUTAUD Pierre, GUILLAUME Serge, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François, ROCHE Philippe

ABSENT : URBAIN Jean-Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 26/09/22

Membres en exercice : 134	Présents : 103	Votants : 103	Pour : 103	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	----------------	---------------	------------	----------------	------------

Référence DIEGE : 2022-10-21-01

Objet : Budget principal 2022 – Décision modificative n°1

Monsieur le Président propose de modifier le budget principal 2022 afin d'annuler le titre 120/912 du 30/12/2021 (105 851,75 €) suite à une erreur d'imputation ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Approuvent la proposition du Président ;
2. Décident de modifier le budget principal 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
➤ C/458116 : + 105 851,75 €	➤ C/458216 : + 105 851,75 €
Total : + 105 851,75 €	Total : + 105 851,75 €

3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 21/10/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

